



13^{EME} REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES AFRICAINES

ACCRA(GHANA), 14-16 JUILLET 2007

RECOMMANDATIONS

FEDERATION MONDIALE DES ANCIENS COMBATTANTS

17, rue Nicolo, 75116 Paris - France

Tel.: (+33) 1.40.72.61.00. - Fax: (+33) 1.40.72.80.58.

E-mail: wvf@wvf-fmac.org - Internet: <http://www.wvf-fmac.org>

INDEX

		Page
1	Gagner le pari du facteur humain	3
2	Réversion des pensions Octroyées aux anciens combattants africains, à leurs veuves et ayants droit	4
3	Soutien international à l'Afrique	4
4	Amélioration des conditions de vie des anciens combattants et victimes de guerre en Afrique	5
5	Pour mettre un terme à la traite d'enfants en Afrique	5
6	Bonne gouvernance et moralisation de la vie publique et politique	6
7	Pour la préservation du patrimoine historique	6
8	Pour le dénouement de la crise humanitaire des marocains séquestrés à Tindouf	7
9	Combattre l'idéologie de la haine sur l'Internet	8
10	Pour davantage de respect pour le Droit International Humanitaire	8
11	Pour une lutte collective contre le terrorisme	9
12	Pour un humain de l'immigration	10
13	Enjeux énergétiques pour un développement durable en Afrique	11
14	Pour le développement du système de transport en Afrique	12
15	Lutter contre les pandémies en Afrique	12
16	Décristallisation de toutes les pensions	13

GAGNER LE PARI DU FACTEUR HUMAIN

(Recommandation 1)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. **Constate** avec une très grande préoccupation la fuite des cerveaux africains vers les pays technologiquement avancés au moment où le continent africain souffre d'un manque considérable de savants, d'experts et de spécialistes hautement qualifiés ;

2. **Remarque** l'exode massif des professionnels et savants africains est entretenu par plusieurs facteurs telles l'instabilité politique, économique et sécuritaire, les violations des droits de l'Homme, la négligence des pouvoirs publics, la situation de chômage et la dégradation des conditions de vie ;

3. **Estime** que ce phénomène constitue un gaspillage des ressources humaines et une contrainte budgétaire aux conséquences catastrophiques sur le plan socio-économique d'autant plus que les Etats africains concernés s'efforcent de combler cette carence par le recrutement d'experts non-africains ;

4. **Lance** un appel urgent aux gouvernements africains touchés par ce fléau en vue d'œuvrer ensemble pour adopter des stratégies et des programmes efficaces destinés à lutter contre la fuite des cerveaux et conclure des conventions avec les pays récipients afin de contribuer à remédier à cette situation qui ne cesse de nuire aux efforts de développement dans le continent africain ;

5. **Attire** l'attention des Etats africains sur la nécessité de gagner le pari des ressources humaines dans un monde de plus en plus globalisé et de mettre en place une stratégie collective à même :

- a-** d'encourager la diaspora africaine à venir s'installer et participer au développement de leurs pays d'origine,
- b-** d'inciter les africains qualifiés à maintenir le contact avec les universités et les centres de recherche dans leurs pays d'origine de façon à pouvoir transmettre leurs expertises et leurs compétences aux jeunes générations de chercheurs et à les aider à faire publier leurs recherches ;
- c-** de créer une atmosphère favorable au travail et à la recherche et de mettre à la disposition des savants africains des fonds et des outils nécessaires à la réalisation de leurs projets scientifiques.

REVERSION DES PENSIONS OCTROYEES AUX ANCIENS COMBATTANTS AFRICAINS A LEURS VEUVES ET AYANTS DROIT

(Recommandation 2)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

- 1.** **Se félicite** de la décision du Gouvernement de la République Française relative à la revalorisation des pensions des anciens combattants notamment africains ayant servi dans l'armée française durant la seconde guerre mondiale ;
- 2.** **Estime que** cette louable initiative répare une injustice envers des soldats qui s'étaient sacrifiés corps et âme pour contribuer à la lutte de l'Europe dans la période des deux guerres;
- 3.** **Souligne** qu'un grand nombre d'anciens combattants africains sont gravement malades ou handicapés ou rendent l'âme avant de bénéficier de cette décrystallisation des pensions et considère par conséquent que justice devra être faite à l'égard des veuves et ayants droit des anciens combattants décédés ;
- 4.** **Recommande** au Gouvernement Français d'examiner la possibilité de procéder à la réversion de cette pension, en cas de décès de l'ancien combattant, à sa veuve ou à ses ayants droit.

SOUTIEN INTERNATIONAL A L'AFRIQUE

(Recommandation 3)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

- 1.** **Constatant** avec une grande inquiétude la dégradation des conditions sociales, économiques et sécuritaires dans bon nombre de pays africains, conjuguée aux conséquences néfastes de la globalisation notamment le surendettement, le flux incontrôlé des armes, la surexploitation des ressources naturelles par des multinationales, ainsi que l'effondrement des valeurs culturelles africaines ;
- 2.** **Prenant en considération** le fait que l'Afrique, de par son inestimable richesse humaine et naturelle, représente un acteur incontournable de la scène internationale et dont la paix et la sécurité sont intimement liées à celles du monde entier ;
- 3.** **Demande** aux associations membres de la FMAC d'intervenir auprès des leaders politiques de leurs pays respectifs pour défendre avec ardeur et enthousiasme les causes du continent africain au sein des instances internationales et auprès des pays industrialisés ; et ce afin de :
 - a- réhabiliter l'économie du continent africain et de faire en sorte qu'elle soit intégrée dans l'effort mondial pour le développement ;

- b- reconsidérer toute sorte de soutien et d'assistance humanitaire et les adapter à la réalité et aux spécificités des structures économiques et sociales de l'Afrique au delà de toute considération politique ou idéologique ;
- c- encourager la solidarité internationale pour soutenir le développement en Afrique.

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE EN AFRIQUE

(Recommandation 4)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

- 1. Compte tenu** de l'état de pauvreté et de précarité de bon nombre d'anciens combattants et victimes de guerre africains dû à la vieillesse, à la médiocrité des revenus, au manque d'infrastructures sanitaires et à l'insuffisance alimentaire ;
- 2. Etant donné** que les membres de cette catégorie sociale sont en droit d'attendre de leurs gouvernements toute l'attention et la bienveillance qui leur sont dues en reconnaissance de leurs énormes sacrifices pour défendre les valeurs sacrées de leurs Nations et de l'humanité entière ;
- 3. Lance** un appel à la Fédération Mondiale des Anciens Combattants pour intervenir auprès des instances et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales en vue de s'intéresser davantage aux situations et aux questions des anciens combattants et victimes de guerre notamment africains aux fins de prendre les mesures susceptibles de leur apporter aide et assistance en matière de prestations et de services sociaux et sanitaires.

POUR METTRE UN TERME A LA TRAITE D'ENFANTS EN AFRIQUE

(Recommandation 5)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

- 1. Profondément alarmée** par la recrudescence des enlèvements et du trafic d'enfants dans de nombreux pays africains ;
- 2. Dénonçant** l'exploitation de ces enfants dans des travaux domestiques, agricoles ou à des fins sexuelles ;
- 3. Rappelant** la déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant ;

4. Demande aux associations africaines membres de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants d'inciter leurs gouvernements respectifs à mettre en place des mécanismes à même d'assurer une protection des enfants contre toute sorte d'exploitation, d'adopter des lois interdisant la traite des enfants et de renforcer les liens de coopération et de partenariat interafricains pour lutter efficacement contre ce phénomène.

BONNE GOUVERNANCE ET MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE ET POLITIQUE

(Recommandation 6)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. Constate avec préoccupation que la corruption, phénomène mondial par excellence, est profondément enracinée dans le système des valeurs voire même institutionnalisées dans certains pays, ce qui engendre la pauvreté, l'exclusion et les disparités sociales et condamne des millions de citoyens à vivre au dessous du seuil de la pauvreté ;

2. Lance un appel aux décideurs politiques à s'engager résolument pour élaborer une stratégie globale à même d'éradiquer ce fléau à travers le monde ; et ce notamment à travers :

- a- le lancement de programmes de sensibilisation notamment auprès des jeunes générations montantes aux fins de les mettre au courant des méfaits et des répercussions néfastes de la corruption sur le développement,
- b- la moralisation de la vie publique et politique par l'adoption de la bonne gouvernance, la transmission des valeurs démocratiques de transparence et d'honnêteté, de civisme et de citoyenneté, la poursuite en justice des gens inculpés à tous les niveaux de la corruption et la redistribution équitable des ressources en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyens,
- c- la promulgation de lois et de mesures très rigoureuses visant à sanctionner tout genre de corruption.

POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

(Recommandation 7)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. Consciente de l'importance du rôle primordial de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel dans la promotion de l'identité et le développement de chaque nation ;

2. **Exprime** son inquiétude face à la destruction et au pillage des monuments historiques et les objets de grande valeur historique au cours des conflits armés dans le continent africain ;
3. **Invite** les associations africaines membres de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants à intervenir auprès de leurs gouvernements en vue de solliciter l'aide des organisations gouvernementales et non-gouvernementales concernées aux fins de mettre en place des programmes de préservation des objets et monuments historiques ciblés par des opérations militaires ;
4. **Exhorte** les associations membres d'intervenir auprès de leurs pouvoirs publics afin d'intégrer la protection des objets et des sites historiques dans leurs programmes de développement durable et d'élaborer une stratégie africaine collective pour la préservation du patrimoine culturel ;
5. **Appelle** les associations africaines membres de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants à convaincre leurs gouvernements de la nécessité d'introduire le respect de ce patrimoine dans les programmes et les cursus scolaires, d'initier des stages de formation, des séminaires, des journées d'étude et des campagnes d'information et de sensibilisation en vue de vulgariser les connaissances relatives à la protection et à l'entretien des monuments et des objets ayant une valeur historique au cours des conflits armés et des catastrophes naturelles.

POUR LE DENOUEMENT DE LA CRISE HUMANITAIRE DES MAROCAINS SEQUESTRES A TINDOUF

(Recommandation 8)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. **Dénonce** les souffrances des marocains sahraouis séquestrés à Tindouf et considère cet état de fait comme étant anachronique et contraire à la légalité internationale ;
2. **Exprime** sa profonde préoccupation face aux sévices et violences infligés à ces séquestrés ;
3. **Se réjouit** du développement positif du dossier du Sahara et de l'initiative marocaine consistant en des négociations directes avec le Polisario en vue d'accorder un statut d'autonomie pour cette région et ce conformément aux dispositions de la résolution 1754 du Conseil de Sécurité de l'ONU ;
4. **Demande** aux parties concernées de mettre un terme à cette situation dramatique.

COMBATTRE L'IDEOLOGIE DE LA HAINE SUR L'INTERNET

(Recommandation 9)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. **Reconnaissant** le rôle primordial de l'Internet dans la propagation et la vulgarisation des idées et des informations au sein des populations du monde entier sans distinction aucune ;
2. **Note** avec inquiétude que les courants extrémistes et racistes profitent de la marge de liberté d'expression offerte par l'Internet pour prôner la haine, le racisme et la xénophobie ;
3. **Estime que** cette idéologie de la haine trouve un écho favorable auprès des groupes sociaux les plus vulnérables notamment dans certains milieux de jeunes ; ce qui est contraire aux efforts déployés à l'échelle internationale pour cultiver la tolérance, la cohabitation et le rapprochement entre religions et civilisations ;
4. **Appelle** à un contrôle de la diffusion des idéologies destructives et d'intolérance sur l'Internet et à la création d'un réseau mondial destiné à lutter contre le racisme et l'antisémitisme, en vue de sensibiliser aux valeurs de la tolérance et de la compréhension humaine.

POUR DAVANTAGE DE RESPECT POUR LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

(Recommandation 10)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. **Constata** avec inquiétude qu'en dépit de l'évolution du Droit International Humanitaire, la multiplication des génocides atroces commis par les uns et les autres cause des centaines de milliers de victimes innocentes au cours des guerres et des conflits armés ;
2. **Constata** également que les conventions de Genève et les protocoles additionnels sont bafoués pour divers prétextes dans les conflits armés, ouvrant ainsi la voie aux exactions et aux dérapages de toutes sortes ;
3. **Lance** un appel urgent aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'intégrer le Droit International Humanitaire dans leurs législations nationales et d'enseigner ses principes aux générations futures de tous les niveaux scolaires.

POUR UNE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE TERRORISME

(Recommandation 11)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. **Etant donné** qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme dont l'éradication doit constituer la préoccupation majeure de chaque gouvernement ;
2. **Dénonce** vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes en raison des pertes de vies humaines innocentes, ses répercussions sur la paix et la stabilité mondiale ainsi que sur les libertés individuelles et collectives ;
3. **Rejette** catégoriquement l'utilisation du terrorisme par des groupes extrémistes cherchant à atteindre des objectifs politiques inavoués ;
4. **Considère** ce fléau comme étant injustifié du point de vue éthique, juridique et religieux ;
5. **Lance** un appel urgent à la communauté internationale pour :
 - a- la tenue d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies sur le terrorisme afin de parvenir à un consensus sur le concept du fléau et d'éviter l'amalgame entre le terrorisme et la résistance légitime contre l'occupation coloniale ;
 - b- La définition des causes susceptibles d'alimenter les foyers de tensions partout dans le monde dont notamment le conflit au Moyen Orient et la coordination des politiques de lutte contre le terrorisme ;
 - c- La réactivation du rôle de la Cour Internationale de Justice dans la poursuite des criminels de guerre, et la promulgation d'une législation pénale internationale de lutte contre le terrorisme indépendamment de toute influence politique ;
 - d- La réduction du clivage entre le Nord et le Sud à travers l'instauration d'un système économique mondial juste en associant les pays du Sud dans la lutte contre tous les dangers qui menacent la communauté internationale toute entière.

POUR UN HUMAIN DE L'IMMIGRATION

(Recommandation 12)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. **Constatant** la contribution importante des immigrés dans le développement économique, social et culturel des pays d'accueil, ainsi que leur rôle primordial dans la reconstruction de l'Europe après la deuxième guerre mondiale ;
2. **Etant donné** l'importance des flux d'immigration pour les besoins du marché de l'Union Européenne ;
3. **Note** avec préoccupation que la grande majorité des immigrés affluant vers l'Europe provient des pays africains, en raison des grandes difficultés que vit ce continent ;
4. **Déplore** les conditions d'accueil difficiles dont font l'objet certains immigrés africains, notamment ceux en situation irrégulière, ce qui les expose à toute sorte d'exploitation et de mauvais traitement contrairement aux recommandations des instances internationales en la matière qui mettent l'accent sur le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme ;
5. **Invite** les pays européens à :
 - a- Abandonner l'approche purement sécuritaire vis- à- vis de l'immigration au profit d'une approche globale basée sur la coopération économique entre le Nord et le Sud,
 - b- Considérer l'explosion démographique dans le Sud comme étant un élément économique d'une importance capitale à même de bénéficier à toute l'humanité,
 - c- Réduire, voire annuler les dettes qui pèsent lourdement sur les économies des pays du Sud et ouvrir les marchés européens aux exportations des pays du Sud ; et ce dans un esprit de coopération, de partenariat et de solidarité internationale,
 - d- Mettre en œuvre un cadre juridique commun relatif à l'admission des ressortissants des pays du Sud,
 - e- Améliorer la politique de l'intégration, à travers l'élaboration d'instruments juridiques pouvant assurer aux immigrés des droits et des obligations et les prémunir contre toute sorte de discrimination,
 - f- Approfondir la notion de citoyenneté civile à travers l'application stricte des lois et des conventions internationales relatives à la protection des immigrés.

ENJEUX ENERGETIQUES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

(Recommandation 13)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. **Constatant** que bien que l'accès à l'énergie électrique soit essentiel pour parvenir à un développement durable, une grande partie de la population africaine demeure privée d'accès aux services énergétiques ;

2. **Constatant** également que l'écart entre pays riches et pays pauvres ne cesse de se creuser en ce domaine comme le confirment les récentes données statistiques qui indiquent, à titre d'exemple, que l'Union européenne qui représente 6% de la population mondiale consomme 16% de l'énergie mondiale, alors que à l'Afrique qui représente 10% de cette même population en consomme à peine 2% ;

3. **Considérant** que les problèmes inhérents à la politique énergétique dans le continent africain et les résultats des programmes d'ajustement structurels (PAS) négociés par les institutions financières internationales traduisent la remise en cause des services publics dans l'énergie, comme dans les autres domaines, freinant ainsi le développement des pays africains concernés ;

4. **Recommande** à la Fédération Mondiale des Anciens Combattants (FMAC) d'intervenir auprès des différentes institutions financières internationales, des organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées ainsi que des instances onusiennes concernées en vue de :

- a-** Permettre au continent africain de gagner les enjeux énergétiques, permettant de contribuer à l'activation du processus du développement durable en Afrique,
- b-** Favoriser l'accès aux technologies pour l'énergie renouvelable offrant des possibilités d'améliorer l'accès à l'énergie notamment dans les régions rurales isolées où le raccordement au réseau électrique est d'un coût prohibitif dans les milieux où la population est trop dispersée,
- c-** Adhérer pleinement aux termes adoptés en la matière dans la déclaration issue de la Première Conférence Africaine sur le Développement Humain, organisée sous le thème : "Coopération de proximité : enjeux et perspectives" à Rabat (Maroc) les 6 et 7 avril 2007.

POUR LE DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE TRANSPORT EN AFRIQUE

(Recommandation 14)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

- 1. Etant donné** l'interdépendance accrue des économies des Etats avec en filigrane un monde apparaissant de plus en plus comme un "petit village mondial" ;
- 2. Considérant** que le continent africain a été longtemps marginalisé dans le système économique mondial, à cause notamment de la vétusté de son système de transport aérien, routier et maritime ;
- 3. Prenant** en considération le fait que le système de transport en Afrique hérité de la période coloniale est désuet et ne répond plus aux normes et aux défis majeurs de la mondialisation ;
- 4. Note** que cet état de choses ne permet pas à l'Afrique d'exploiter et de mettre en valeur ses potentialités et sa richesse naturelle notamment en matière de tourisme et d'investissements étrangers ;
- 5. Appelle** la Communauté internationale à intervenir pour sensibiliser tous les opérateurs concernés aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale de la nécessité de développer l'infrastructure en Afrique en matière de transport routier, maritime et aérien, en favorisant à une coopération régionale et internationale propre à réaliser un développement durable dans le continent Africain.

LUTTER CONTRE LES PANDEMIES EN AFRIQUE

(Recommandation 15)

La Commission Permanente des Affaires Africaines :

- 1. Constate** avec une très grande préoccupation la propagation des pandémies en Afrique (sida, paludisme, tuberculose, choléra ...) ;
- 2. Alarmée** par le fait que ces pandémies font chaque année des millions de morts, surtout au niveau des jeunes ;
- 3. Déploire** qu'en dépit des appels lancés, plusieurs millions de malades ont encore un besoin urgent de traitements ;

4. Lance un appel à la communauté internationale pour :

- a-** Faciliter l'accès au traitement antisida ainsi qu'à la prévention et aux soins;
- b-** Lutter efficacement contre le paludisme et la tuberculose en généralisant les médicaments antituberculeuse et les moyens de prévention en vue de faire réduire le taux de la mortalité en Afrique,
- c-** Adopter une nouvelle approche sanitaire consistant à prévenir toutes sortes de pandémies en Afrique et à renforcer et généraliser la couverture médicale au profit des populations africaines.

DECRISTALLISATION DE TOUTES LES PENSIONS

(Recommandation 16)

La Commission Permanente des Affaires Africaines,

1. **Constatant** que la pauvreté gagne de plus en plus de terrain dans les rangs des anciens combattants africains du fait de la non décrystallisation de leurs pensions militaires de retraite ;
2. **Regrettant** que la pension de retraite du combattant et la pension militaire d'invalidité ont été les seules à être décrystallisées ;
3. **Souhaite** que cette exclusion sociale soit évitée et que tous les efforts soient déployés pour améliorer le statut et les conditions matérielles, sociales et sanitaires des anciens combattants africains ;
4. **Recommande** le paiement mensuel des pensions militaires de retraite et d'invalidité des anciens combattants ayant servi dans les armées européennes.

* * * * *